



Indemnités de déplacement, cadre, récupérations

Par **jeannot67**, le **18/04/2013** à **15:52**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une société internationale qui à plusieurs bureaux en france. Je reçoit de la part de cette société 20 tickets restaurant par mois; dont je paye 50% de ma poche.

Je n'ai pas un nombre d'heures hebdomadaires à faire mais un nombre de journées annuel. Lors de mes déplacement internationaux, la société paye l'hotel mais je ne perçoit que très peu d'indemnités journalières.

J'aurais aimé si possible une grille d'indemnités en fonction des pays, et du statut (je suis cadre technique), et j'aimerais avoir des informations sur la rémunération.

J'ai un statut cadre, cependant, compte tenu du nombre d'heures journalières que je fait (en moyenne entre 10 et 15), je m'estime sous payé. C'est également le cas avec les weeks ends / jours fériés que je travaille et qui sont peu ou pas du tout rattrapés, en aucun cas payés.

Pourrais-je avoir un texte qui m'indiquerait mes droits?

Je travaille dans cette société depuis plusieurs années, et je m'estime de plus en plus victime d'une injustice.

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **16:52**

Bonjour,

Pour les indemnités et salaires, il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable...

Par ailleurs, on peut aussi s'intéresser au barème d'exonération de l'URSSAF pour les frais professionnels par [ce dossier](#)...